

APPEL À LA VIGILANCE

CAS DE ROUGEOLE À LAVAL: Transmission communautaire suspectée

1^{er} mars 2024

À l'attention des médecins urgentologues, pédiatres, microbiologistes-infectiologues, médecins de famille et des IPSPL de la région de Lanaudière

Contexte

Au Québec

Actuellement plusieurs pays connaissent une situation endémique de rougeole et ce, même dans les pays où la vaccination est disponible (ex. la France et autres pays européens). **Cette recrudescence de la rougeole à l'échelle mondiale fait en sorte que davantage de voyageurs sont à risque d'importer la maladie au Québec.** Cela augmente les risques d'une transmission locale au Québec, d'autant plus que les taux de vaccination ne sont pas optimaux.

A Laval

Le 27 février, un cas confirmé de rougeole a été déclaré à la Direction de santé publique de Laval. Selon l'information disponible, cette personne **non protégée**, n'a pas voyagé et n'a pas été en contact avec un cas connu de rougeole. Une transmission communautaire au Québec est donc suspectée.

L'enfant a présenté des symptômes compatibles incluant une éruption cutanée à partir du 23 février. La période de contagiosité s'étend du 19 au 27 février 2024. Durant cette période, elle :

- a fréquenté l'École internationale les Aventuriers à Laval (du 19-21 février);
- a fréquenté le Dépanneur Couche-Tard 800 boul. Chomedey Laval le 19 et 20 février entre 16h30 et 17h30;
- a consulté au GMF Centre Médical Mieux-être (succursale Henri-Bourassa) à Montréal le 25 février entre 14h30 et 17h30 environ;
- a consulté à l'urgence de Sainte-Justine à Montréal le 26 février entre 15h et 22h;
- a également visité une personne hospitalisée au 2^e étage du CHU Sainte-Justine le 21 février entre 18h et 19h30.

L'enfant est isolé à domicile depuis le 26 février. Une intervention auprès de tous les contacts dans ces milieux est en cours.

Dans Lanaudière

Aucun cas de rougeole n'a été déclaré depuis l'éclosion de 2015. En suivi à la déclaration du cas à Laval, plus d'une vingtaine de contacts ont été signalés à la DSPublique de Lanaudière pour lesquels un suivi a été assuré.

Informations sur la maladie

La période d'incubation de la rougeole est de 10 à 14 jours (exceptionnellement jusqu'à 21 jours) entre le moment du contact et le début du prodrome. L'éruption cutanée apparaît ensuite de 2 à 4 jours plus tard. La période de contagiosité débute 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et se poursuit jusqu'à 4 jours après. Il est possible que d'autres cas de rougeole surviennent chez des personnes non adéquatement protégées, jusqu'au 19 mars.

Nous demandons aux professionnels de la santé de signaler tout cas suspect de rougeole à la Direction de santé publique, sans attendre les résultats de laboratoire. Cela permettra d'accélérer les interventions de santé publique dont la recherche de contacts et l'administration d'une prophylaxie aux personnes à risque de complications selon les délais recommandés.

Recommandations aux cliniciens

1. Être vigilant à l'accueil et au triage (et lors de la prise de rendez-vous)

➤ Identifier tout usager non adéquatement protégé* qui présente les manifestations cliniques suivantes:

- Fièvre et;
- Éruption cutanée maculopapulaire généralisée et;
- Toux ou coryza ou conjonctivite.

* [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
Voir considéré protégé contre la rougeole

2. Appliquer les mesures de prévention et contrôle des infections :

- Demander à l'usager de procéder à l'hygiène des mains et de porter un masque;
- Isoler l'usager idéalement dans une salle à pression négative ou si non disponible dans une salle d'examen avec porte fermée;
- Appliquer les précautions additionnelles aériennes;
- Pour les professionnels soignants, en cas de suspicion de rougeole, porter un APR N95;
- **Établir, au besoin, la liste des personnes présentent dans la salle d'attente ;**
- Recommander l'isolement du cas suspect à la maison ou, si en milieu de soins, l'application des mesures additionnelles de type aérien, jusqu'au 4^e jour (y compris) après le début du rash.

3. Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de la date de l'évaluation médicale

Seulement le CHU Ste-Justine effectue les TAAN rougeole au Québec; lorsque l'échantillon est positif, il est automatiquement envoyé au LNM via le LSPQ.

Il est important de confirmer le cas de rougeole avec un test de laboratoire.

TAAN rougeole	<ul style="list-style-type: none"> • ≤ 4 jours après le début de l'éruption : TAAN de la rougeole à partir d'un écouvillon nasopharyngé pour confirmation et géotypage • ≤ 7 jours après le début de l'éruption : TAAN de la rougeole à partir d'un échantillon d'urine
ET	
Sérologie	<ul style="list-style-type: none"> • ≥ 3 jours et ≤ 28 jours après le début de l'éruption : sérologie IgM • ≤ 7 jours après le début de l'éruption : IgG 1^{er} sérum, puis 2^e sérum de 1 à 3 semaines après le 1^{er} prélèvement

4. Déclarer rapidement tout cas suspect de rougeole :

- À la Direction de santé publique de résidence du cas suspect de rougeole, voir information pour joindre la Direction de santé publique de Lanaudière à la fin du bulletin; et
- Au service de prévention et de contrôle des infections de votre établissement, si le cas est en CH.

5. Identifier les contacts à risque de complications et administrer la prophylaxie appropriée

- Les personnes considérées vulnérables à risques de complications sont décrites dans la Fiche technique rougeole du MSSS : [Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions - Rougeole, 2024 \(gouv.qc.ca\)](#) Page 11 et 12, soit les enfants de moins de 12 mois, les femmes enceintes et les immunodéprimées s'ils ne sont pas considérés protégés contre la rougeole.
- Communiquer avec la direction de santé publique pour la gestion des contacts du cas de rougeole.

- Certaines personnes à risque doivent recevoir des **immunoglobulines** (Ig) si la première exposition remonte à moins de 7 jours. **Voir la section Post-exposition à la rougeole [du Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ).**
- Des modalités régionales ont été prévues pour l'administration des immunoglobulines intraveineuses aux femmes enceintes et aux immunodéprimés **non protégés** contre la rougeole **ayant eu un contact à risque** il y a **moins de 7 jours**. Une évaluation avec le microbiologiste infectiologue est recommandée pour orienter l'intervention.
- Les personnes âgées de 6 à <12 mois, considérées comme **non protégées**, doivent être vaccinées dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole ou recevoir des immunoglobulines si le premier contact remonte à ≥ 72 heures mais <7 jours;
- Les enfants de moins de 6 mois devraient recevoir des immunoglobulines dans les 7 jours suivant le premier contact à risque;
- Voir la section [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) du PIQ.

6. Profiter de chaque occasion pour recommander aux personnes de mettre à jour leur statut vaccinal

En cette période où beaucoup de personnes voyagent, il est important de leur recommander de mettre à jour leur vaccination contre la rougeole.

L'efficacité du vaccin contre la rougeole est de 85 à 95 % après la 1^{re} dose et de plus de 95 % après la 2^e dose.

A noter : La vaccination contre la rougeole est contre-indiquée pour les enfants en bas de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Liens utiles

- [La Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions - Rougeole, 2024 \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Ig : immunoglobulines non spécifiques - Immunoglobulines - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- L'affiche [Alerte! Rougeole!](#)

POUR JOINDRE ou DÉCLARER UNE MADO À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Durant les heures ouvrables :

- **Courriel** : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- **Télécopieur** : 450 759-3742
- **Téléphone** : Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30) : (450) 759-6660 poste 4513 ou 1-(855) 759-6660 poste 4513

Hors des heures ouvrables :

450 759 8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique

Publication

Direction de la santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux

Responsable de la publication

Dre Joane Desilets, Coordonnatrice médicale, service des maladies infectieuses

Rédaction

Dre Joane Desilets, Coordonnatrice médicale, service des maladies infectieuses

Collaboration de :

Dre Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique

Vanessa Lauzon, conseillère en soins infirmiers, service des maladies infectieuses

Vanessa Tessier, conseillère en soins infirmiers, service des maladies infectieuses

Danika Sévigny , chef d'administration de programme, service des maladies infectieuses

Mise en page

Diane Labranche, agente administrative, programme milieux favorables à la santé et développement des individus